

214C2156
FR0000065765-OP027-AS12

16 octobre 2014

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

VISIODENT

(Euronext Paris)

Le 14 octobre 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société VISIODENT, déposée par CM-CIC Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Groupe Visiodent¹, cette dernière agissant de concert avec MM. Morgan Ohnona, Steve Ohnona et Gad Bitton (cf. Décision & Information 214C2139 du 14 octobre 2014).

La note d'information de la société Groupe Visiodent (visa n°14-551 du 14 octobre 2014) et la note en réponse de la société VISIODENT (visa n°14-552 du 14 octobre 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 17 octobre au 6 novembre 2014 inclus**.

CM-CIC Securities se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Groupe Visiodent, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions VISIODENT non détenues par l'initiateur et les membres du concert susvisé.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place pour la prise en compte des frais de négociation.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Société détenue, après les apports réalisés le 24 septembre 2014, à hauteur de 56,41% du capital et des droits de vote par la famille Sebag et 43,59% par la famille Ohnona.